

LETTRE AUX PORTEURS DU FCP Apicil Haut Rendement 2027

ISIN Part C : FR0014009TX7
ISIN Part I : FR0014009TZ2
ISIN Part ID : FR0014009U07
ISIN Part P : FR0014009TV1

Paris, le 11/08/2025

Madame, Monsieur

Vous détenez des parts du fonds communs de placement FCP Apicil Haut Rendement 2027 (FCP) géré par APICIL ASSET MANAGEMENT (APICIL AM ci-après) et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement.

Nous souhaitons vous informer que la Société de Gestion a décidé de procéder aux modifications suivantes dans votre Fonds :

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Apicil Asset Management, vous informe de la réouverture à la souscription du fonds Apicil Haut Rendement 2027 du 18 août au 27 février 2026 au plus tard.

Cette décision est motivée par un contexte de marché que nous estimons attractif pour le segment High Yield.(marché de titres spéculatifs) Face à la récente période de volatilité, les spreads du segment se sont écartés et présentent à notre sens des niveaux intéressants. À ce jour, le rendement actuariel du portefeuille (YTM) s'élève à +3,94%, un niveau que nous jugeons attractif compte tenu de l'horizon d'investissement relativement court et de la sensibilité modérée du portefeuille (1,47). Avec une échéance cible au 31 décembre 2027, le fonds peut être compatible avec une stratégie de portage sur le marché des titres spéculatifs (High Yield).

De nouvelles périodes de souscription de 6 mois maximum pourront être ouvertes en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors ou de la possibilité de réaliser un objectif de gestion jugé performant par la Société de Gestion. Le déclenchement de ces nouvelles périodes de souscription fera l'objet d'une information aux porteurs par tout moyen qui en précisera les modalités.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, par délégation de la Société de Gestion auprès du dépositaire, chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectuées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Elles sont comptabilisées le jour ouvré suivant dans le Fonds. Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS BANK. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS BANK. Sous réserve des conditions de souscription minimales, les souscriptions et rachats peuvent porter sur des parts décimalisées en (millièmes, dix millièmes...). Toute demande de souscription ou de rachat reçue par CACEIS BANK est irrévocable.

Il convient de noter qu'en terme de méthode de valorisation, les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. Les titres sont valorisés au « bid ». Toutefois, pendant la période de commercialisation, la valorisation sera faite à l'« ask », ce qui engendre un faible décalage à la hausse de la valeur liquidative pendant cette période de réouverture. Postérieurement au 31/12/2027, **si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie de l'OPC sera reconduite pour une nouvelle durée de portage**. Dans le cas contraire l'OPC sera dissous, fusionné avec une autre OPC, ou modifié après agrément de l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion se réserve le droit, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, de liquider l'OPC de manière anticipée, lorsque la performance attendue sur la période restant à courir, est proche de celle du marché monétaire sur la période.

Par ailleurs, Apicil Asset Management a pris la décision de supprimer les parts n'ayant pas de porteur. De ce fait nous informons de la suppression des part CD et PD.

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre fonds avait pour objectif, sur la durée de placement recommandée, d'obtenir une performance liée à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment par une exposition sur des titres spéculatifs (dits obligations High Yield ou Haut Rendement) dont l'échéance moyenne est fixée au 31 décembre 2027. La durée moyenne restant à courir diminue chaque année pour atteindre celle d'un placement monétaire à l'échéance en 2027.

L'objectif de performance est de 4% annualisé net de frais de gestion calculé à l'horizon d'investissement du placement (31 décembre 2027) pour la part P, de 4.40% annualisé pour la part C et 4.60% annualisé pour les parts I et ID.

Sa performance nette de frais enregistrée est de 6.51 % pour la part P, 6.98% pour la part C, 7,28% pour la part I et 7,28% pour la part ID.

Performance au 30/06/2025

Part P

Objectif chiffré fixé au lancement du fonds	4%
Performance réalisée, nette de frais (en cumulé)	20,85%
Performance réalisée nette de frais (en annualisé)	6,51%

Part C

Objectif chiffré fixé au lancement du fonds	4,40%
Performance réalisée nette de frais (en cumulé)	22,46%
Performance réalisée nette de frais (en annualisé)	6,98%

Part I

Objectif chiffré fixé au lancement du fonds	4,60%
Performance réalisée nette de frais (en cumulé)	23,51%
Performance réalisée nette de frais (en annualisé)	7,28%

Part ID

Objectif chiffré fixé au lancement du fonds	4,60%
Performance réalisée nette de frais (en cumulé)	23,50%
Performance réalisée nette de frais (en annualisé)	7,28%

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette ou ces opérations entreront en vigueur le 18 août 2025

La période de commercialisation est ouverte sur une période de 6 mois à compter de la date de réouverture de l'OPCVM. A l'issue de cette période, soit le 27/02/2026, l'OPCVM sera fermé à toute souscription (sauf dans le cadre d'une souscription concomitante à un rachat provenant du même investisseur pour un montant ou une quantité égale(e) et effectué sur la même date de valeur liquidative) La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 18/08/2025 avant 12h00. A partir de cette date des frais de rachat de 1% sont appliqués jusqu'au 27 février 2026 au plus tard.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif¹



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

L'ouverture des souscriptions n'entraîne pas d'impacts fiscaux au regard du pays de résidence et de la composition de l'actif de l'OPC.

Il convient de souligner que cela peut évoluer à la suite de l'opération, en cas de rachat, en fonction de leur pays de résidence, de leur domicile ou de leur nationalité.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre interlocuteur habituel afin de prendre connaissance des éventuelles conséquences de l'opération sur votre situation fiscale.

Vous avez la possibilité de vous procurer les DIC et prospectus de l'OPC sur simple demande écrite adressée à :

Apicil AM
20 rue de la Baume, 75008 Paris

Les documents sont également consultables sur le site Internet www.apicil-asset-management.com.

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à APICIL ASSET MANAGEMENT et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

APICIL ASSET MANAGEMENT

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et le cas échéant du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.